



DÉPARTEMENT de l'ARDÈCHE  
**MAIRIE de JAUJAC**  
Place du Champ de Mars 07380 JAUJAC

Tél : 04 75 93 22 28

Mail : [mairie@jaujac.fr](mailto:mairie@jaujac.fr)

Site : <http://www.jaujac.fr>

**Compte Rendu du conseil municipal**  
**Du 20 juin 2017**

**1 – Projet la bastide – contrat de ruralité**

Le maire est autorisé à signer le contrat de ruralité. Subvention permettant le financement du projet la bastide

**2° Création d'un emploi d'adjoint technique territorial**

Suite à la création du restaurant scolaire, il convient de créer un poste d'adjoint technique (cuisinier).

Le Conseil Municipal décide donc de créer à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 un poste d'adjoint technique territorial échelle C1 de rémunération à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures annualisée.

**3° Création budget cantine**

Le maire rappelle la délibération en date du 10 avril 2017 créant le budget cantine. A la demande des services fiscaux, la délibération doit être modifiée de la façon suivante :

- création d'un budget annexe relatif au service restauration scolaire qui sera dénommé « budget cantine »
- l'instruction budgétaire sera la M14
- le budget n'est pas soumis à la TVA

**4° Décision modificative N° 1 – Budget commune**

A la demande de la Trésorière et afin d'équilibrer les crédits des chapitres d'ordre 040 et 042, il est décidé de procéder aux modifications suivantes :

Article 2804132 : + 0.16 €

Article 10226 : - 0.16 €

**5° Décision modificative N° 1 – Budget assainissement**

A la demande de la Trésorière et afin d'équilibrer les crédits des chapitres d'ordre 040 et 042, il est décidé de procéder aux modifications suivantes :

Chapitre 042 article 6811 : + 0.79 €

Chapitre 011 article 615 : - 0.79 €

**6° Aide financière**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une aide de 40 euros à Ethan CHANAREILLES MICHEL, jeune jaujacquois de 10 ans, qui a participé à l'Ardéchoise des jeunes.

### **7° Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2017**

Suite à l'avis favorable pour la semaine de 4 jours émis par le Conseil d'école le 20 juin 2017.

Le Conseil Municipal décide de revenir à la semaine scolaire de 4 jours, à compter de septembre 2017, les horaires scolaires seront les suivants :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30